



Avis d'examen professionnel Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe par voie d'Avancement de Grade - Session 2026

ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

La liste des spécialités ouvertes :

- Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers ;
- Espaces naturels, espaces verts ;
- Restauration ;
- Environnement, hygiène ;
- Logistique et sécurité ;

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cet examen professionnel est ouvert :

- aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.
- En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours-territorial (**du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025 18h inclus, dernier délai**)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 et les mercredi et vendredi de 08h00 à 12h30 (un ordinateur est mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).
- **par voie postale** au siège du Centre de Gestion, accompagné d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 2 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 25 juin 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS

(le cachet de la Poste faisant foi) :

Le Jeudi 03 juillet 2025

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE**

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : à partir du 22 Janvier 2026